

SNUI SNADGI CGT SGI FO CFDT Impôts

Paris le 22 mai 2006.

Adresse à Monsieur le Directeur Général des Impôts

Les élus à la CAP N°5 exigent l'annulation des 84 gels de postes effectués au projet du mouvement B.

Ils demandent que les agents qui ont sollicité ces postes soient affectés selon la règle de l'ancienneté dans un complément de projet préalable à l'ouverture de la CAP.

Ils demandent à être reçus par le Directeur Général des Impôts.

Pour les élus :

SNUI	SNADGI CGT	SGI FO	CFDT Impôts
D. HABOUZIT	J. SABLE FOURTASSOU	S. SERRE	B. RIETZMANN